



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CPA*

ARBITRAGE ENTRE LA REPUBLIQUE ITALIENNE ET LA REPUBLIQUE DE L'INDE

LA HAYE, le 3 mai 2016

Le Tribunal arbitral rend une Ordonnance dans l'arbitrage relatif à l'incident de l'« Enrica Lexie »

Le 29 avril 2016, le Tribunal arbitral dans l'arbitrage relatif à l'incident de l'« Enrica Lexie » (*Italie c. Inde*) a adopté une Ordonnance relative à une demande en prescription de mesures conservatoires présentée par l'Italie au titre du paragraphe 1 de l'article 290 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (« CNUDM »).

Dans le dispositif de l'Ordonnance, le Tribunal arbitral a prescrit, à l'unanimité, les mesures conservatoires suivantes (texte disponible en anglais uniquement) :

- a) *Italy and India shall cooperate, including in proceedings before the Supreme Court of India, to achieve a relaxation of the bail conditions of Sergeant Girone so as to give effect to the concept of considerations of humanity, so that Sergeant Girone, while remaining under the authority of the Supreme Court of India, may return to Italy during the present Annex VII arbitration.*
- b) *The Arbitral Tribunal confirms Italy's obligation to return Sergeant Girone to India in case the Arbitral Tribunal finds that India has jurisdiction over him in respect of the "Enrica Lexie" incident.*
- c) *The Arbitral Tribunal decides that Italy and India each shall report to the Arbitral Tribunal on compliance with these provisional measures, and authorizes the President to seek information from the Parties if no such report is submitted within three months from the date of this Order and thereafter as he may consider appropriate.*

La procédure arbitrale a été engagée le 26 juin 2015, lorsque l'Italie a adressé à l'Inde une « Notification en vertu de l'Article 1 de l'Annexe VII et de l'Article 287 de la CNUDM ainsi qu'un Mémoire en demande et un exposé des moyens sur lesquels cette demande repose ». L'Italie soutient que le différend opposant les Parties résulte d'un incident qui est survenu à environ 20,5 milles marins au large des côtes de l'Inde, impliquant le navire « MV Enrica Lexie », un pétrolier battant pavillon italien, et l'exercice subséquent de la compétence pénale de l'Inde à l'égard du navire et des deux fusiliers marins italiens de la Marine italienne, le sergent-Chef Massimiliano Latorre et le sergent Salvatore Girone, au titre de l'incident. L'Inde soutient que l'« incident » en question concerne la mort de deux pêcheurs indiens qui se trouvaient à bord d'un navire indien, le « St. Antony », et l'exercice subséquent par l'Inde de sa compétence. Selon l'Inde, les deux fusiliers marins italiens déployés à bord de l'« Enrica Lexie » seraient responsables de la mort des deux pêcheurs.

* Traduction non officielle de la CPA.

L'Ordonnance du Tribunal arbitral du 29 avril 2016 a été rendue à la suite d'une demande en prescription de mesures conservatoires présentée par l'Italie le 11 décembre 2015. Le 26 février 2016, l'Inde a présenté ses observations écrites sur cette demande. Les 30 et 31 mars 2016, une audience publique relative à la demande en prescription de mesures conservatoires a été tenue au siège de la Cour permanente d'arbitrage (« CPA ») au Palais de la Paix, à La Haye, Pays-Bas. Chaque Partie a présenté deux tours de plaidoiries.

Le texte intégral de l'ordonnance est disponible sur la base de données des affaires sous les auspices de la CPA (<http://www.pcacases.com/web/view/117>), tout comme les écritures des Parties, les transcriptions et les photographies en haute résolution de l'audience.

Le Tribunal arbitral est composé des membres suivants : M. le professeur Francesco Francioni, M. le juge Jin-Hyun Paik, M. le juge Patibandla Chandrasekhara Rao et M. le juge Patrick Robinson en qualité d'arbitres, et de M. le juge Vladimir Golitsyn en qualité d'arbitre et Président du Tribunal.

La CPA fait fonction de greffe dans cet arbitrage par accord entre les Parties. La CPA est une organisation intergouvernementale indépendante créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux de La Haye de 1899. La CPA compte 119 États membres, dont l'Inde et l'Italie. Son siège se trouve au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas.

* * *

Contact : Cour permanente d'arbitrage
Courriel : bureau@pca-cpa.org

HEARING ON PROVISIONAL MEASURES, PEACE PALACE, THE HAGUE, 30-31 MARCH 2016

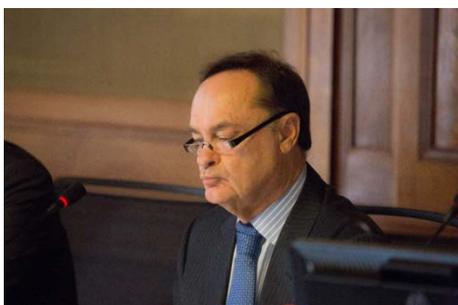
The following high-resolution pictures are available on the PCA Case Repository (<http://www.pccases.com/web/view/117>). These photographs may be freely downloaded and reproduced (with appropriate credit).

a) The Arbitral Tribunal



The Arbitral Tribunal

(from left to right):
Professor Francesco Francioni
H.E. Judge P. Chandrasekhara Rao
H.E. Judge Vladimir Golitsyn (President)
H.E. Judge Jin-Hyun Paik
H.E. Judge Patrick L. Robinson
Dr. Dirk Pulkowski (Registrar)



H.E. Judge Vladimir Golitsyn
President of the Arbitral Tribunal



H.E. Judge Patrick L. Robinson
Professor Francesco Francioni



H.E. Judge P. Chandrasekhara Rao
H.E. Judge Jin-Hyun Paik

b) Hearing in session



Preparation for the hearing



Hearing in session - 1



Hearing in session - 2



Hearing in session - 3

c) Delegation of the Italian Republic



H.E. Ambassador Francesco Azzarello
Agent of the Italian Republic



Delegation of the Italian Republic



Counsel for the Italian Republic - 1



Counsel for the Italian Republic - 2



Counsel for the Italian Republic - 3

d) Delegation of the Republic of India



Dr. Neeru Chadha
Agent of the Republic of India



H.E. Ambassador J.S. Mukul
Co-Agent of the Republic of India



Delegation of the Republic of India



Counsel for the Republic of India - 1



Counsel for the Republic of India - 2